



Jeunes migrants en Garantie Jeunes

Un territoire d'accueil pour les jeunes migrants et réfugiés

La mission locale de Villeurbanne est localisée au centre de la ville de Villeurbanne qui est l'une des 58 communes de la métropole lyonnaise. En termes de population, Villeurbanne occupe la deuxième place dans la métropole, avec près de 150 000 habitants, dont 10% vivent dans cinq quartiers particulièrement défavorisés sur le plan social et économique. Les jeunes de 15 à 29 ans constituent le groupe d'âge le plus nombreux à Villeurbanne, avec 28,8% de la population en 2013 (contre 20% au niveau national).

La ville de Villeurbanne mène une politique active d'accueil des migrants et des réfugiés. C'est d'ailleurs à Villeurbanne que se trouve Forum Réfugiés qui depuis 2009 a la responsabilité de la plateforme d'accueil de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) de la région Rhône Alpes et gère toutes les activités d'accompagnement liées aux différentes étapes de la procédure d'asile.

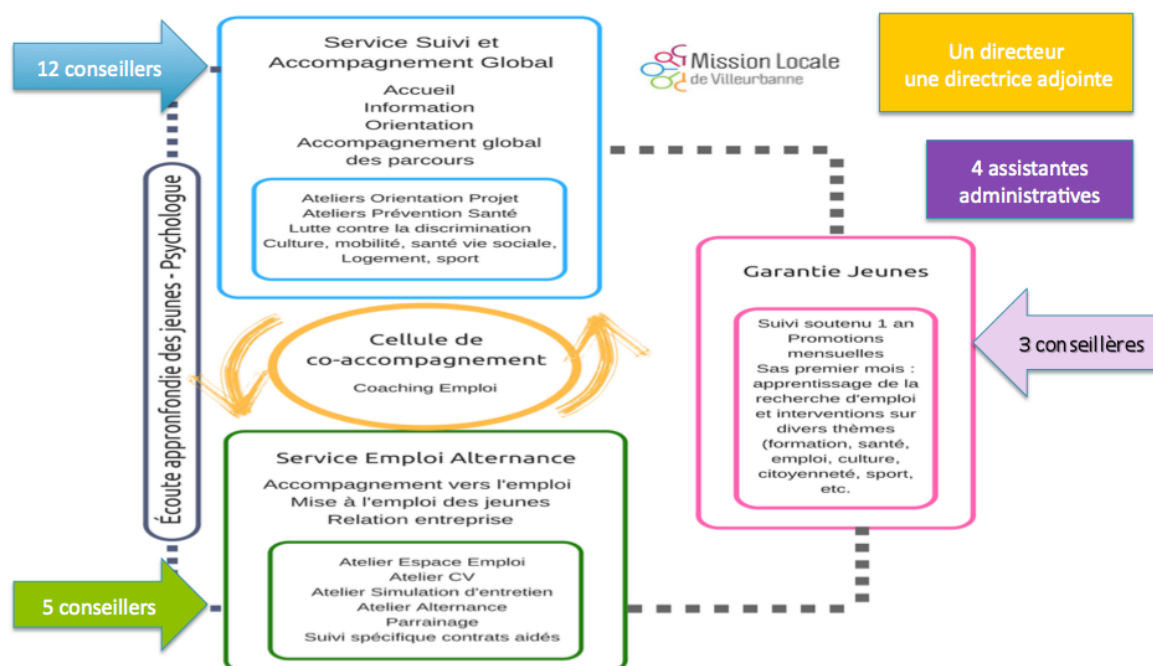
Tout comme les quelques 440 missions locales réparties sur le territoire français, la Mission Locale de Villeurbanne informe, oriente et accompagne vers l'insertion professionnelle, les jeunes de 16-25 ans qui se trouvent hors du système scolaire. Œuvrant sur le périmètre de la commune de Villeurbanne, elle accueille ainsi chaque année 1 300 nouveaux jeunes et en accompagne 3 400.

En tant que mission locale elle gère le dispositif national de la Garantie Jeunes, dispositif lié à une obligation de résultat en termes d'intégration dans l'emploi des jeunes suivis. La Garantie Jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité et qui ne sont ni en emploi ni en formation ni à l'école (NEET) et en situation régulière sur le territoire. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive collectivement et individuellement sur 1 an et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. C'est un accompagnement global prenant en compte l'ensemble de leurs problématiques (logement, santé, etc.) et ayant l'emploi pour finalité.

Le positionnement de jeunes réfugiés dans le dispositif de la Garantie Jeunes

A Villeurbanne, la mission locale est souvent confrontée aux besoins spécifiques des jeunes migrants. Elle est amenée à accueillir régulièrement ce public, soit parce qu'ils viennent spontanément au point d'accueil soit parce qu'ils sont envoyés par Forum Réfugiés, avec qui la mission locale a un partenariat depuis 1982. Ces dernières années le nombre de jeunes migrants ou réfugiés accueillis a bien sûr sensiblement augmenté. En 2017, parmi les jeunes accueillis et accompagnés, 3% étaient des jeunes migrants, soit un peu plus de 100 jeunes. Aussi, dans ce contexte, la mission locale a décidé de renforcer et structurer son partenariat avec Forum Réfugiés dans la perspective de positionner des jeunes réfugiés dans chaque cohorte de son dispositif de Garantie Jeunes, pour mieux les accompagner vers l'emploi.

La mission locale de Villeurbanne

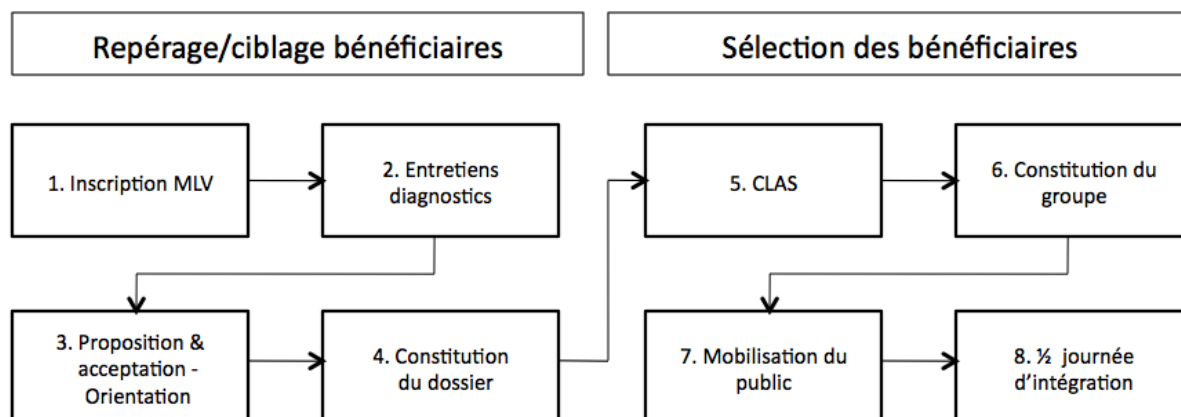


L'accompagnement d'un groupe de 12 à 15 jeunes sur la Garantie Jeunes démarre chaque mois. Le dispositif inclut :

- 1 mois d'activités collectives d'accompagnement vers l'autonomie qui vise la préparation à la recherche d'emploi, le règlement des freins périphériques à l'emploi, la mise en formation et la mise en situation professionnelle.
- 11 mois d'accompagnement individuel pour accéder à une complète autonomie sociale et professionnelle.

Un ciblage et un recrutement très structurés

Le processus de recrutement des jeunes dans la Garantie Jeunes de la Mission locale de Villeurbanne



Le repérage des jeunes réfugiés positionnés sur la Garantie Jeunes se fait de deux manières. Une partie des jeunes viennent spontanément à la mission locale pour *leur inscription (1)* et sont orientés

vers le dispositif par le conseiller d'accueil. Une autre partie (10%) est orientée vers la mission locale par le partenaire Forum Réfugiés, après que les réfugiés ont fait les démarches administratives pour pouvoir être légalement sur le territoire français et obtenu un hébergement provisoire à Villeurbanne.

Chaque jeune qui s'inscrit à la mission locale passe un *entretien diagnostic* (2) avec un conseiller qui sera son référent unique à la mission locale. Les jeunes qui sont orientés vers la Garantie Jeunes sont convoqués à un rendez-vous de *proposition et acceptation de son orientation en Garantie Jeunes* (3). Le jeune est ensuite accompagné dans la *constitution d'un dossier* (4) par son conseiller référent, c'est à dire pour remplir le dossier Garantie Jeunes, rassembler divers documents administratifs et rédiger une lettre de motivation.

Les dossiers de candidature Garantie Jeunes sont ensuite présentés en *Commission locale d'attribution et de suivi* (5) mensuelle où siègent un membre de la direction, un membre de l'administration, un conseiller Garantie Jeunes et un représentant de l'Etat. La commission étudie chaque dossier et en vérifie la complétude et l'éligibilité.

La *constitution des groupes* (6) mensuels est faite sur papier par l'équipe des conseillers Garantie Jeunes de façon à avoir des groupes hétérogènes en termes notamment de genre, d'âge, etc, mais aussi concernant la maîtrise de la langue française (sachant que les jeunes migrants/réfugiés ne parlant pas ou parlant très peu français sont orientés vers la mission locale de Lyon qui dispose de ressources nécessaires pour organiser des cours de langue en parallèle de son dispositif Garantie Jeunes). Une fois le groupe constitué, l'ensemble de l'équipe Garantie Jeunes avec le conseiller référent participe à la *mobilisation des bénéficiaires* (7) par mail, SMS ou téléphone pour les convoquer à une « *½ journée d'intégration* ». Chaque groupe a un conseiller Garantie Jeunes référent.

La *½ journée d'intégration* est, du point de vue de l'équipe Garantie Jeunes, très importante pour à la fois consolider l'engagement de chaque jeune et mettre en place une dynamique de groupe. Au cours de cette *½ journée*, l'équipe explique comment se déroule l'accompagnement, détaille les demandes faites aux participants, rappelle leurs droits et leurs devoirs. Un contrat d'engagement réciproque est signé avec chaque bénéficiaire. Les bénéficiaires font connaissance les uns avec les autres et avec les conseillers (ateliers, tour de tables, brainstorming, etc.) et se familiarisent avec les locaux.

Une fois le contrat d'engagement signé par le bénéficiaire, sa demande *d'allocation mensuelle*(8) peut être faite. L'allocation de 484,59 € par mois correspond au RSA (minima social) et est modulable en fonction des revenus éventuellement perçus par le jeune durant le parcours.

Ce processus structuré vise à tester et renforcer la motivation à entrer dans le dispositif. La motivation et l'implication du jeune tout au long du dispositif se montre en effet être déterminantes pour le succès de son intégration professionnelle et tout particulièrement s'agissant des jeunes réfugiés.

Un accompagnement global

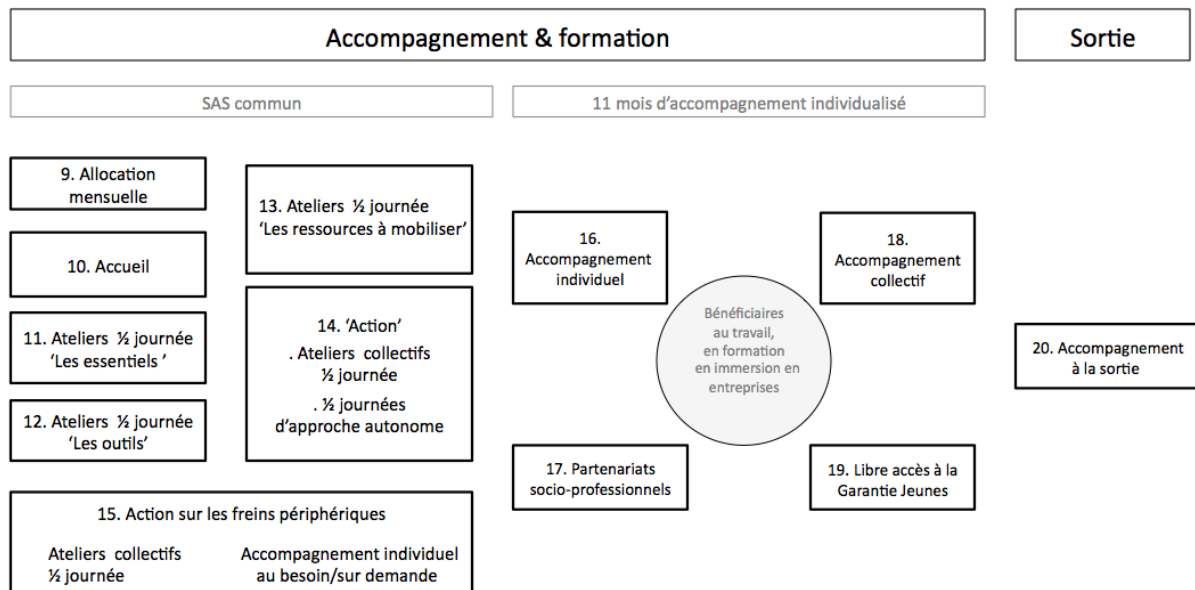
L'importance du collectif

Le parcours d'accompagnement démarre par un SAS collectif de 4 semaines à temps plein qui vise à amorcer l'autonomisation des jeunes et à les outiller sur les plans de la communication, de la mobilité, des codes du milieu du travail, des savoir être, de leur positionnement social et des techniques de recherche d'emploi.

Un premier atelier collectif *d'accueil* (10) d'une *½ journée* permet de rappeler le cadre du parcours et les attendus. L'ensemble de l'équipe Garantie Jeunes et la direction de la mission locale y participe,

ainsi que le parrain du groupe qui est un(e) professionnel(le) membre d'entreprise ou d'organisation locales. Les jeunes doivent se présenter en tour de table sur la base d'une trame donnée

Le processus d'accompagnement dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes



L'accompagnement collectif se poursuit sous forme d'ateliers structurés en quatre étapes qui visent à permettre aux bénéficiaires d'acquérir progressivement de l'autonomie dans leur parcours d'intégration professionnelle et leur transmettent tour à tour :

- . *les essentiels* (11) - qui visent l'acquisition d'un état d'esprit de chercheur d'emploi, les démarches administratives et l'inscription à Pôle Emploi,
- . *les outils*(12) - qui concernent l'ensemble des techniques de recherche d'emploi (CV, pitch mail, entretien, savoir se présenter, etc.),
- . *les ressources à mobiliser* (13) - qui concernent le réseau des acteurs de l'emploi,

pour aboutir à une *mise en action* (14) de chaque bénéficiaire, s'agissant d'élaborer sa stratégie de recherche d'emploi et un plan d'action. Cette dernière étape inclut des ½ journées de démarche autonome de recherche où les bénéficiaires se confrontent à la réalité et peuvent en même temps partager leurs expériences dans le cadre des ateliers collectifs.

Le SAS collectif inclut aussi une *action sur les freins périphériques* (15) à l'emploi, freins qui peuvent concerner des problèmes relatifs à la mobilité, au logement, à la santé, l'isolement, la culture, la maîtrise du budget, l'aide financière, etc.

Des partenaires compétents sont invités à intervenir sur ces différentes questions dans le cadre d'ateliers spécifiques. Le parrain de la promotion, ou d'autres partenaires organisent des visites culturelles ou citoyennes. Elles s'avèrent ouvrir un espace de plus libre expression, élargissent les contacts des bénéficiaires avec la société et ses institutions et peuvent favoriser le sentiment et le processus d'intégration sociale des bénéficiaires

Le conseiller référent du groupe est par ailleurs amené à accompagner individuellement certains bénéficiaires, à leur demande ou s'il repère un problème, et à solliciter des partenaires pour qu'ils contribuent à résoudre les situations problématiques.

Ces différentes activités collectives mettent en place et renforcent une dynamique de groupe. Ces quatre semaines de présence collective intensive permettent aux conseillers d'apprendre à connaître

chaque jeune, ses atouts et ses besoins, ce qui est un facteur important de la qualité de l'accompagnement individuel qu'ils mettent en œuvre ensuite.

Un accompagnement individuel rapproché

Le parcours des jeunes se poursuit par 11 mois d'accompagnement individualisé dont l'objectif est l'accès des bénéficiaires à l'autonomie via l'accès à l'emploi, à la formation, la reprise des études ou quatre mois d'immersions dans l'entreprise. Cet *accompagnement individuel* (16) repose sur des entretiens réguliers des bénéficiaires avec leur conseiller référent, le rythme pouvant être renforcé selon la situation du jeune, et des rendez-vous spécifiques pouvant être organisés à la demande du jeune ou du conseiller.

Cette phase du parcours suppose que les conseillers développent, renforcent et activent leur *partenariat professionnel et socioprofessionnel* (17) pour positionner les bénéficiaires auprès des entreprises ou des organismes de formation et pour organiser, en collaboration avec les entreprises et organismes d'accueil, l'accompagnement et le suivi des stages, immersions et formations obtenues par les bénéficiaires durant cette période.

Durant ces 11 mois, les bénéficiaires peuvent toujours participer à des ateliers/activités « *d'accompagnement collectif intergroupes* » (18). Ce sont des ½ journées de visites, sorties culturelles, interventions thématiques, « job dating » ou sessions collectives avec des partenaires de l'emploi, etc... auxquelles les conseillers Garantie Jeunes invitent les bénéficiaires qu'ils considèrent concernés et pertinents parmi les groupes passés en phase d'accompagnement individuel.

Enfin, à leur initiative, les jeunes ont durant cette période *accès à la Garantie Jeunes sans rendez-vous* » (19) c'est à dire qu'ils peuvent se rendre dans les locaux de la Garantie Jeunes pour utiliser librement les ordinateurs et imprimantes et avoir accès à internet, certaines ½ journées en semaine où les locaux sont ouverts et en accès libre.

L'accompagnement à la sortie de la Garantie Jeunes (20) se fait sous la forme d'entretiens bilans et de l'élaboration et échange de documents bilans. Le jeune reste inscrit à la mission locale mais est affecté à un conseiller référent qui pourra poursuivre le suivi et l'accompagnement s'il en a besoin et le demande.

Une organisation rigoureuse et une équipe impliquée

La mise en œuvre du dispositif de Garantie Jeunes par la mission locale de Villeurbanne repose sur une équipe étoffée de conseillers qui ont tous une expertise globale socio-professionnelle de la situation des jeunes :

- *une équipe de trois conseillers dédiés* au dispositif qui se partagent les différents groupes dont ils sont référents et qui ont chacun en permanence un portefeuille d'une cinquantaine de jeunes à accompagner avec une même proportion de jeunes réfugiés. Cette organisation vise à assurer la plus grande disponibilité possible des conseillers vis à vis des jeunes en parcours et permet la mobilisation de toute l'équipe sur les activités de recrutement et de sélection.

- *les 12 conseillers* qui jouent le rôle de *référents uniques* pour les différents jeunes dès leur inscription à la mission locale. Ils sont bien informés sur le dispositif Garantie Jeunes et en mesure d'orienter à bon escient vers le dispositif les jeunes venant s'inscrire de façon autonome et notamment les jeunes réfugiés. Ils reprennent le relais d'accompagnement du jeune en fin de parcours Garantie Jeunes.

A chaque groupe est, par ailleurs, affecté *un parrain ou une marraine*, professionnels d'entreprises ou autres organisations locales, qui accompagne le groupe dès l'accueil des jeunes dans le SAS d'accompagnement collectif. Les parrains et marraines apportent des compétences et un réseau

d'acteurs pertinents pour mener des actions sur les freins périphériques. Ils proposent eux-mêmes des actions collectives thématiques, mettent à disposition du groupe et des différents jeunes leur réseau professionnel d'entreprises ou institutionnel.

Il faut noter enfin que le positionnement des jeunes réfugiés sur le dispositif et la capacité de la mission locale de les accompagner efficacement aux travers des difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer tout au long de leur parcours, repose sur des partenariats forts et efficaces. Outre tous les partenaires qui interviennent pour orienter les jeunes et contribuer aux actions et activités d'accompagnement, le *large réseau de partenaires de l'emploi*, leur proximité et surtout la qualité de relations de la mission locale avec un certain nombre d'entre eux est aussi un levier important à sa capacité d'accompagner efficacement les jeunes réfugiés dans leur intégration professionnelle.

